

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
5 avril 2023
Date d'affichage :
5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Cloria JAOLAZA - François CAMBURET - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération

**ZONE D'ACTIVITES DE JOUX LA VILLE
ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Monsieur et Madame MORICARD sont propriétaires d'un terrain situé dans la zone d'activités de JOUX LA VILLE, cadastré Section YS n° 36, d'une superficie de 12 048 m².

Ils proposent de céder ce terrain à la Communauté de Communes du Serein, au prix de 2 € le m², soit un prix de vente pour la parcelle de 24 096 €.

Ce terrain présente un intérêt pour la Communauté de Communes car il est situé au centre de la zone d'activités, le long du chemin d'accès. Il sera utile pour l'aménagement de la voie. Par ailleurs, il est relativement plat donc intéressant pour les futurs projets.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire de valider cette proposition d'acquisition de terrain, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer l'acte et de prendre en charge les frais notariés. Cette acquisition de terrain est inscrite au budget primitif 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'achat du bien désigné ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte notarié relatif à l'acquisition du terrain décrit ci-dessus au prix de 24 096 €, auxquels s'ajouteront les frais notariés ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 17/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com